



Séance du 15/04/2024

Délibération n° 2024/3/29/DM

En exercice : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2023- BUDGET ANNEXE "CENTRE
MUNICIPAL DE SANTE"**

Date de la convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents représentés : M. François BESSIÈRE a donné procuration à Mme Odile CORBIÈRE, Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mr Erhan POLAT, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

Secrétaire de Séance : Odile CORBIÈRE

LE MAIRE,

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe Centre Municipal de Santé fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

. dépenses : **755 237.85 €**

. recettes : **798 034.40 €**

Soit un excédent de fonctionnement de **142 796.55 €**.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Section d'Investissement

. dépenses : **150 219.31 €** dont un déficit reporté de **112 336.82 €** de l'année 2022.

. dépenses engagées non mandatées : **11 540.00 €**

. recettes : **140 509.55 €**

soit un déficit d'investissement de **21 249.76 €** pour l'année 2023.

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. Thierry CALMEL, 1er adjoint, (Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14), après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Centre Municipal de Santé.

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/04/2024

Le Secrétaire de séance



Odile CORBIERE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative

(Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

- transmis au représentant de l'État, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE COLOMBIERS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Section de fonctionnement :

Dépenses	Année 2023		
	Crédits votés	réalisés	%
011 – charges à caractère général	66 920,00	51 791,57	77,39
012- charges de personnel	722 000,00	698 893,21	96,80
65 - autres charges	50,00	2,67	5,34
66 - Charges financières	4 551,00	4 550,40	99,99
67 - Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00
023 - virement à la section d'investiss	24 443,00	0,00	
TOTAL	818 064,00	755 237,85	92,32

Recettes	Année 2023		
	Crédits votés	réalisés	%
74 - Dotations et participations	0	6 574,00	
75 – Autres produits de gestion courante	777 564,00	741 171,14	95,32
013 - atténuations de charges	40 500,00	50 289,26	124,17
TOTAL GENERAL	818 064,00	798 034,40	97,55

Résultat de la section de fonctionnement

Dépenses	755 237,85
Recettes	798 034,40
soit un excédent de	42 796,55

Section d'investissement

Dépenses	Année 2023		
	crédits votés	réalisés	%
16 - emprunt	27 976,00	27 975,48	100,00
21 – Immobilisations corporelles	24 639,00	9 907,01	40,21
sous total	52 615,00	37 882,49	
001 - déficit reporté	112 337,00	112 336,82	100,00
TOTAL	164 952,00	150 219,31	40,21

Recettes	Année 2023		
	Crédits votés	réalisés	%
10 - FCTVA	28 172,00	28 172,73	100,00
021 – virement section de fonctionnement	24 443,00	0,00	
1068 - Affectation du résultat	112 337,00	112 336,82	100,00
TOTAL GENERAL	164 952,00	140 509,55	85,18

Résultat de la section d'investissement

Dépenses	37 882,49
Recettes	140 509,55
soit un excédent de	102 627,06
reprise déficit 2021	112 336,82
dépenses engagées non mandatées	11 540,00
soit un déficit de	21 249,76

besoin de financement de

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com